



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2023-044

PUBLIÉ LE 16 MARS 2023

Sommaire

35-2023-03-16-00004 - Arrêté portant délégation de signature (3 pages)

Page 3

35-2023-03-16-00004

Arrêté portant délégation de signature



Arrêté portant délégation de signature

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté du 21 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales de la région Bretagne,

VU l'arrêté du 12 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté du 17 février 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté du 3 juin 2022 portant organisation de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

VU l'arrêté du 4 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest,

Arrête

Article 1^{er} : Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions, compétences et dans la limite fixée, une carte d'achat nominative.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de sa date de publication.

Article 3 : Le délégant et les délégataires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rennes , le **16 MARS 2023**

Le préfet

Emmanuel BERTHIER

Annexe 1 :

Nom et prénom du porteur	BOP concernés
ABRAHAM SARAH	354
ALEXANDRE PHILIPPE	354
BAGDIAN PASCAL	354
BALLEVRE-RIO GAETAN	354
BAUDET THIERRY	113, 162, 207, 205
BEREL MARIE-PAULE	354
BERTHIER EMMANUEL	354
BLET MATTHIEU	354
BORIOLI GHISLAINE	354
BOURSIN JEAN-CHRISTOPHE	354
BOUYON DOMINIQUE	354
BRUGNOT PHILIPPE	354
CARIOU TIPHAINE	354
CAROU THIERRY	113, 162, 207, 205
CHAUVIN JEAN-BAPTISTE	354
CLAUDON PAUL-MARIE	354
CORFMAT FRANCOIS	354
CRENN ANTHONY	354
DABOUIS ELISE	354
DAUNAY SEBASTIEN	354
DELOUYE AGNES	113, 162, 207, 205
DISSERBO YANN	354
FONDACCI MARINE	354
HUBERT CLAUDE	354
JAECKERT SYLVIE	354
JARDIN CHRISTIAN	354
JENOUVRIER PHILIPPE	354
JUBLAN BRIGITTE	354
LABEJOF JACQUELINE	354
LACARIN MICHELE	354
LANGLOIS CHRISTOPHE	354
LE MASSON STEPHANE	354
LEBRETON DAVID	354
LEFEVRE EMMANUEL	354
LEGONNIN BRIGITTE	354
LEROY JEAN-YVES	354

LOPEZ GRAZIELLA	354
MARC JEAN-CHRISTOPHE	354
MARTINEAU KARINE	354
MEJAHDI SALIM	354
MESLAY PATRICK	354
METILLON SEVERINE	354
MONNIER WILFRIED	354
MOREUX MAXIMILIEN	354
LAURENT NATHALIE	216
PECHEUR EMMANUEL	354
PICHON CARMEN	354
PIERRE JEROME	354
PINARD MARTINE	113, 162, 207, 205
PRIOUR GHISLAINE	354
QUEMENER OLIVIER	354
RENOULT LAURENCE	354
REY SEBASTIEN	354
SAILLENFEST SEBASTIEN	354
SERRE ANNE	354
TOURMENTE HERVE	354
VAUCEL DIDIER	206, 181, 134, 162